



# RAPPORT FINAL

## École internationale d'été sur les terrorismes

Université Laval, Québec  
24 au 30 mai 2009



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Institut québécois  
des hautes études internationales

## **Résumé des conférences**

### **24 MAI 2009**

*Aurélie Campana*

Mme Campana a présenté et introduit l'école d'été. Elle a rappelé la genèse de l'école d'été et la pertinence du sujet. En effet, le terrorisme conditionne et imprègne nos sociétés, mais ce phénomène reste mal connu et circonscrit. D'ailleurs, il n'existe pas de définition consensuelle du terrorisme. Ainsi, l'objectif de cette école d'été est double : il s'agit de mieux appréhender les phénomènes terroristes dans leur diversité et de mieux comprendre l'influence des terrorismes sur le fonctionnement de nos sociétés. Cette école vise aussi à renverser des idées reçues entourant le terrorisme, notamment le fait qu'il soit un phénomène récent, l'oeuvre de fous ou l'arme des faibles. Enfin, cette activité va permettre tout au long de la semaine de croiser les regards d'intervenants provenant d'horizons différents et ainsi de renforcer notre compréhension de phénomènes aux conséquences multiples.

*Louis Morneau*

M. Morneau nous a entretenus de la façon dont le Québec lutte contre le terrorisme. Le fédéral détient certes la compétence en matière de lutte contre le terrorisme. Mais, comme le souligne M. Morneau, les provinces ont également un rôle à jouer, notamment dans l'application du Code criminel. De plus, depuis 2000, la gestion du risque et le partage des informations a renforcé la coopération entre les niveaux provincial, fédéral et international, et ce afin de se prémunir contre le risque terroriste. De ce point de vue, la collaboration s'est intensifiée avec les États-Unis, mais également avec certains États américains partageant des frontières communes avec le Québec. Ainsi, M. Morneau nous a présenté la collaboration qui s'est établie entre la province de Québec et l'État de New York. En conclusion, M. Morneau nous a rappelé la nécessité de constamment garder à l'esprit, dans la lutte contre le terrorisme, la nécessité de défendre les droits fondamentaux et les fondements démocratiques de nos sociétés.

*Julie Gagné*

Mme Gagné a présenté le déroulement de la semaine et les activités à venir. À la suite de cela, les étudiants ont formé des groupes et se sont présentés.

### **25 MAI 2009**

*Aurélie Campana, « Une impossible définition du terrorisme »*

Mme Campana a commencé sa présentation en rappelant que seuls le Conseil de l'Europe et l'Union africaine sont parvenus à une définition consensuelle du terrorisme. Les États ne sont toutefois pas les seuls à ne pas parvenir à une définition. Les chercheurs universitaires ne s'entendent pas sur ce qu'est le terrorisme. Pourquoi est-ce si difficile de trouver une définition? D'abord parce que les actes terroristes sont divers. L'on regroupe sous ce terme un ensemble de phénomènes complexes et peu homogènes. De plus, le terrorisme et les perceptions que l'on en a ont évolué dans le temps. Les terrorismes se renouvellent constamment par l'emploi de nouvelles stratégies et méthodes. Si des logiques d'imitation sont à l'oeuvre, la structure des groupes qu'on qualifie de terroristes est très différente d'un cas à l'autre. De même, les idéologies dont ils se revendiquent sont extrêmement variées. Enfin, la compréhension des motivations derrière l'acte est rendue complexe, car elle nécessite

de croiser une étude des motivations collectives portées par le groupe et des motivations individuelles.

Le terme de terrorisme est apparu pour la première fois pendant la Révolution française. Il désignait alors une méthode de gouvernement. Au 19<sup>e</sup> siècle, le terrorisme comme méthode est utilisé par des groupes divers (groupes anarchistes de gauche, groupes nationalistes,...) pour soutenir un combat politique. Le terrorisme est vu comme une stratégie et non comme un but en soi. D'ailleurs à cette époque, plusieurs groupes anarchistes russes entre autres ont fait le choix d'une violence discriminée : seuls étaient ciblés les représentants de l'État. D'autres groupes choisissent au contraire de viser des civils, afin de faire plier les gouvernements. C'est le cas, par exemple, des mouvements nationalistes macédoniens utilisant au début du 20<sup>e</sup> siècle le terrorisme.

Le sens donné au terme continue cependant à évoluer. Ainsi, lors de la seconde guerre mondiale, le terrorisme ne désigne plus seulement les stratégies utilisées par des groupes infra-étatiques, mais également les politiques répressives mises en place entre autres par les États nazis et fascistes. Ainsi, la nuit des longs couteaux a été considérée par certains auteurs comme un acte terroriste. Depuis, le terrorisme désigne un ensemble d'actes toujours plus divers. Les idéologies des groupes versant dans le terrorisme continuent à remettre en cause les pouvoirs en place, mais certaines semblent sortir de ce schéma. Ainsi, des groupes défendant l'environnement, les droits des animaux, luttant contre l'avortement font également usage du terrorisme. Enfin, depuis les années 1990, on assiste à une accentuation d'une tendance observable depuis les années 1970 : la transnationalisation des groupes pratiquant le terrorisme. De plus en plus, l'action terroriste sort du territoire de l'État (exemple : les événements lors des JO de Munich).

Finalement, il y a plusieurs éléments qui permettent de définir le terrorisme :

- L'utilisation de la violence et le choix des cibles, indiscriminées dans la plupart des cas.
- Une justification idéologique avec des objectifs politiques : il y a des cibles directes, mais surtout une cible indirecte qui est l'État. D'une manière générale, le terrorisme cherche à remettre en cause le principe du monopole de la force armée détenu par l'État.
- La propagande et la communication qui entourent l'acte qui vise à diffuser une peur et un sentiment d'insécurité dans la population. Le terrorisme est théâtralisé et cette théâtralisation vise à attirer l'attention, des médias entre autres.

Mme Campana a aussi rappelé à l'assistance les différences conceptuelles entre le terrorisme, la guérilla ou le crime organisé. Celle-ci se situe en particulier dans le fait que le terrorisme est utilisé en parallèle à d'autres stratégies (guérilla, prosélytisme, crime organisé,...), qu'il peut avoir lieu en temps de paix ou de guerre, et qu'il est un moyen et non un but en soi. La nature de la cible joue également un rôle primordial dans la définition que l'on donne d'un acte.

Questions des participants :

- Que se passe-t-il lorsque la cible du terrorisme disparaît?
- Est-ce que l'idéologie n'est qu'un écran?
- Est-ce qu'il existe encore des mouvements qui pratiquent la discrimination des cibles ?
- Est-ce que l'idéologie se modifie quand le groupe prend le pouvoir?

#### *Travail en groupe - Présentation des travaux*

Les groupes d'étudiants ont présenté différents groupes qualifiés de terroristes, ce qui a permis de montrer la diversité des groupes terroristes, les contextes dans lesquels ils sont apparus, leurs évolutions respectives.

- Les Tigres Tamouls : organisation nationaliste qui a utilisé la violence comme son principal moyen d'expression, c'est notamment le premier à avoir utilisé les attentats suicides.
- Les Weathermen : exemple de groupe pacifiste qui dérape dans la violence
- L'ETA qui a une structure très spécifique.

- Le PKK qui, malgré l’incarcération de son leader, continue à survivre et à revendiquer un État kurde
- La Palestine où plusieurs groupes terroristes sont en compétition
- Les Brigades rouges sont un exemple de la façon dont l’idéologie d’extrême gauche peut mener des jeunes gens à se radicaliser
- Le Sentier Lumineux est une organisation structurée comme une secte autour d’un leader ; elle utilise la violence pour se distinguer d’autres groupes.
- L’IRA est un mouvement qui s’est inscrit dans la durée.

## **26 MAI 2009**

*Yan Cimon, « Intégration économique nord-américaine et terrorisme : enjeux et perspectives »*

Dans son exposé, M. Cimon a développé les liens qui existent entre l’économie et le terrorisme. De ce point de vue, le 11 septembre 2001 représente un point de rupture en raison de l’impact psychologique qu’il a eu sur la dynamique frontalière entre le Canada et les États-Unis et par conséquent sur leurs relations économiques au sens large. En général, les théories classiques d’administration internationale ne prennent pas en compte les enjeux économiques liés du terrorisme. Néanmoins, le terrorisme a un impact sur les trois aspects fondamentaux qui dirigent les investissements à l’étranger : la propriété, la location et l’internationalisation. Si un pays est instable, les coûts de l’insécurité montent rapidement. Étant donné que l’intégration économique et le terrorisme sont tous deux tributaires de la mondialisation, ces dynamiques affectent indubitablement les échanges internationaux. Deux débats majeurs se développent aujourd’hui : le commerce comme monnaie d’échange pour la sécurité et la mise en place d’un cadre institutionnel commun en Amérique du Nord pour gérer les enjeux communs. Même si le terrorisme est loin sur la liste des risques sécuritaires des entreprises, il peut néanmoins avoir un impact négatif sur le volume de commerce (un nombre élevé d’attentats peut réduire le commerce bilatéral de 4%). La réponse des entreprises a été toutefois principalement réactive.

L’expérience nord-américaine démontre plusieurs spécificités. Premièrement, il existe une proximité culturelle entre le Canada et les États-Unis, dans un contexte de diversité ethnoculturelle. Deuxièmement, les deux États partagent des normes communes et ils disposent des institutions « légères » qui favorisent l’intégration de bas en haut. Néanmoins, si à ses débuts l’ALENA semblait se diriger vers la dilution des frontières, après le 11 septembre, on connaît un retour vers la centralisation des relations de défense. Le commerce se maintient toutefois, mais il reste fortement influencé par la gestion de la frontière, la perception de la menace et le processus d’intégration économique.

*Bertrand Monnet, « L’entreprise cible et enjeu du terrorisme »*

La présentation de M. Monnet a mis en évidence les liens entre l’entreprise, le crime et le terrorisme. Son analyse du risque vise à identifier l’ensemble des facteurs qui pose une menace aux entreprises. Celles-ci sont en effet une cible aussi bien pour les groupes dont l’objectif est idéologique que pour ceux dont le but est clairement économique, tel que le crime organisé. Les tactiques utilisées par ces groupes sont variées et comprennent le parasitisme ( blanchissement d’argent et contrefaçon), la destruction (attentats, assassinats), la prédation (extorsion, enlèvement), et la concurrence (détournement des marchés publics, création de nouvelles entreprises). Il faut cependant noter une différence dans les objectifs poursuivis par ces différents groupes. Ainsi, pour les organisations criminelles l’objectif principal est la recherche du profit, mais pour les guérillas et les groupes terroristes, il s’agit de détruire des ennemis religieux ou politiques. Dès lors, les entreprises sont à la fois des victimes collatérales — par exemple le 11 septembre a engendré des pertes humaines et financières pour ses dernières — mais également des cibles directes de ces actions. Pour illustrer ses propos, M.Monnet a utilisé des exemples, tel le Nigéria, pays incontournable pour la production de pétrole, mais où on assiste à un nombre important d’enlèvements d’expatriés,

ainsi que la Colombie, où des groupes rebelles utilisent l'extorsion comme financement de leurs activités.

Questions des participants :

- Est-ce que les paradis fiscaux jouent un rôle dans le développement des activités terroristes grâce au blanchissement d'argent ?
- Est-ce qu'une meilleure prise en compte de la répartition de la richesse par la population et le développement durable serait une piste de solution?
- Quel est le rôle des compagnies militaires privées?
- Est-ce que les compagnies peuvent aider les États à lutter contre le crime organisé?

*Jean-François Auger, « Les infractions et le terrorisme »*

M. Auger a commencé sa présentation en apportant une nuance à l'idée que le terrorisme est une menace majeure qui pèse sur les infrastructures. En effet, les premières causes de défaillance de ces structures sont de loin les causes naturelles (tels les ouragans ou les tremblements de terre), l'usure des matériaux et l'absence d'entretien, ainsi que les erreurs humaines. Par ailleurs, lorsque des actes malveillants sont posés envers ces structures, elles ne sont pas toutes imputables à une volonté terroriste. À titre d'exemple, le vol de matériaux, tel le cuivre, sur des infrastructures peut avoir uniquement un but économique.

Dans le cas d'activités terroristes, il faut remarquer que toutes les infrastructures n'ont pas le même intérêt, ainsi le réseau électrique est plus vulnérable, car plus accessible, qu'un système d'égout. De même, une panne électrique peut avoir des conséquences très graves, notamment à cause de l'effet domino qu'elle entraîne. On pourrait ainsi classer les infrastructures selon l'intérêt qu'elle représente pour les groupes terroristes. Tout d'abord viennent les transports qui, parce qu'ils constituent des espaces clos dont il est difficile de s'échapper, sont une cible de choix. Viennent ensuite les structures énergétiques (barrage, usine,...) qui engendrent une rupture de services. Enfin, cas plus rare, on peut craindre une attaque qui cible les traitements des eaux usées comme ce fut le cas au Mexique. Mais il faut remarquer qu'en général les réseaux d'infrastructures ne constituent pas une cible particulièrement privilégiée par les terroristes.

Cependant, les grandes villes à travers le monde tentent à l'heure actuelle de mettre en place des plans et des stratégies pour prévenir un tel risque, tels le gardiennage (réduire l'accès physique à des endroits stratégiques, système de vidéosurveillance, contrôle d'identité) ou la réduction de la vulnérabilité (doubler les lignes électriques, rendre les infrastructures plus robustes, rendre les infrastructures moins dépendantes).

*Glenn Reiersen, « Infrastructure protection : An operator's perspective »*

M. Reiersen nous a présenté la stratégie de TransCanada pour se prémunir des risques terroristes. Ils ont adopté une vision globale du risque qui comprend l'ensemble des activités de l'entreprise. Il s'agit d'une stratégie de monitoring, visant à recenser tous les incidents et les problèmes qui arrivent sur les infrastructures. À titre d'exemple, les risques les plus courants concernent des problèmes de vols, de sabotage ou de vandalisme. Cependant, on constate que les interruptions dans le service sont davantage dues à des protestations émanant de groupes écologiques et autochtones, généralement pacifistes, qu'au terrorisme. Dans les cas de sabotage, il s'agit davantage d'actes isolés dus à des gens locaux, plutôt qu'une opération dirigée par une structure organisée. D'ailleurs, même en cas de coupure de service, TransCanada a mis en place un système de réponse rapide qui permet de limiter les dommages. À ce propos, M. Reiersen nous a exposé la façon dont l'incident est rapporté et traité à l'interne dans les services de TransCanada et la réponse qui y est apportée.

## **27 MAI 2009**

*G rard Hervouet et Christian Lachance, « Les nouvelles menaces li es au terrorisme »*

Les nouvelles menaces terroristes s'ins rent dans le ph nom ne plus large des dynamiques transnationales qui caract risent le monde contemporain. Entr  dans une phase de post-interd pendance complexe et de complexification de la structure multipolaire, le syst me international est aujourd'hui le domaine d'intervention d'une multitude d'acteurs  tatiques et non- tatiques (ONG, bloggeurs, groupes terroristes, etc.). En raison de cette complexit  croissante, les menaces et les acteurs peuvent facilement se dissimuler dans des patterns plus larges de transformation du syst me international. Le risque pos  par le terrorisme est plac  au centre des d bats sur la mutation du terrorisme. Ainsi, il existe plusieurs g n rations de terrorismes et de nouvelles pratiques et formes peuvent en surgir. Cependant il est souvent difficile de d celer pr cis ment ce qui a vraiment chang  : la technologie, l'impact des m dias, l'exploitation politique et commerciale ?

Un autre d fi important concerne la d finition des organisations transnationales terroristes et des menaces qu'elles g n rent. On peut toutefois conclure   un processus d'adaptation de groupes terroristes au monde moderne. Les risques d riv s du terrorisme sont souvent exag r s, mais les impacts psychologiques sont n anmoins significatifs. Par exemple, dans le cas d'une bombe sale, la dangerosit  est faible, mais ce qui compte c'est l'impact psychologique. Ce d bat est reli    la question plus large de la prolif ration nucl aire et l'acc s aux mat riaux nucl aires des  tats non-d mocratiques.

D'autres volets des menaces non-conventionnelles concernent les attaques biologiques directes ou sournoises qui pourraient  tre effectu es par la diss mination des toxines et agents biologiques, ainsi que les attaques   l'aide d'agents chimiques (le seul exemple d'une telle situation est l'attaque au gaz sarin au Japon).

Finalement, il faut souligner l'aspect financier du terrorisme qui met en  vidence le lien entre le trafic des drogues et le terrorisme, mais il faut souligner que la logique de groupe est diff rente pour un groupe terroriste et pour des trafiquants. Internet est  galement une ressource utilis e par les groupes terroristes   des fins de propagande, de recrutement, d'entra nement virtuel, de planification et de financement.

*Major  ric Sauv , « Briefing sur la contre insurrection en Afghanistan »*

Le major Sauv  a fait un bref survol des commandements op rationnels en Afghanistan ainsi que des diff rents organismes gouvernementaux qui sont impliqu s dans la mission canadienne. Dans ce contexte plus large, l'intervention des Forces arm es suit la doctrine de contre-insurrection  labor e par l'Arm e de terre. Ainsi, de fa on g n rale, la terreur est d finie comme une arme utilis e par des  tats, par des insurg s et par des organisations terroristes. L'insurrection est un mouvement non  tatique contre une autorit  l gitime dont l'objectif est de provoquer un changement politique. Ainsi, une insurrection est essentiellement un probl me politique qui ne peut pas  tre r solu par une solution purement militaire. Les forces arm es remplissent donc un r le de soutien destin    cr er un cadre s r pour permettre la reconstruction et le d veloppement.

Cette strat gie est en accord avec l'environnement op rationnel qui entoure la mission. Dans une insurrection, on attaque chaque aspect d'une soci t , les r gles de droit, l' ducation, la religion. Il devient donc n cessaire d'adopter une approche exhaustive de la contre-insurrection et ultimement le succ s d'une campagne d pend du soutien de la population. Ainsi, les perceptions de la l gitimit  de l'intervention et la distinction claire en termes physiques et moraux entre les insurg s et la population sont des  l ments indispensables   cette strat gie. La contre insurrection afghane est complexifi e par la pr sence de diff rents groupes d'insurg s tout comme par l'intervention de plusieurs acteurs internationaux (l'OTAN, l'ONU, des puissances r gionales telles que le Pakistan et l'Iran).

La mission de l'ISAF est d'aider le gouvernement afghan et de s'assurer que la sécurité de l'Afghanistan puisse être prise en charge par l'Armée nationale afghane. Le 22<sup>e</sup> Régiment royal est stationné à Kandahar et travaille en étroite collaboration avec les équipes de reconstruction provinciales sur plusieurs aspects tactiques et opérationnels. En principe, l'action des Forces canadiennes suit trois lignes d'opérations : sécurité, gouvernance et développement, selon les principes « clear, hold, build » en visant un élargissement graduel des zones stables et sécuritaires dont le contrôle pourrait par la suite être transféré aux autorités afghanes.

*Capitaine Fred Harvey, « Briefing sur l'expérience de l'équipe provinciale de reconstruction »*

Le capitaine Harvey a présenté les objectifs et le travail des équipes provinciales de reconstruction, de 2007 à 2008. Les volets les plus importants de cette mission sont le développement et la gouvernance, qui ont comme but de délégitimer les Talibans aux yeux de la population. Les forces canadiennes remplissent un rôle militaire et civil et collaborent étroitement avec d'autres acteurs gouvernementaux canadiens, tels que l'ACDI, le MAECI, la GRC et des organismes étrangers, telles que USAID et US Department of State. L'activité de l'équipe provinciale de reconstruction est étroitement liée aux communautés afghanes, par la participation de leurs représentants aux Shuras et aux Conseils de développement de district. Ces projets, émanant des besoins des communautés afghanes, sont par la suite appropriés par les EPR qui fournissent le soutien professionnel et logistique nécessaire à leur réalisation. Par la suite, le projet est remis à une entreprise locale qui travaille sous la supervision des spécialistes de l'EPR. Finalement, une fois le projet réalisé, une campagne d'information est lancée pour informer la population afghane de ses retombées.

*Docteur Christiane Routhier, « Briefing sur les impacts psychologiques des assauts terroristes »*

Dr. Routhier a souligné les impacts psychologiques du terrorisme. Sa mission est donc avant tout de prévenir, avant et après la mission, les séquelles psychologiques qui peuvent affecter les soldats envoyés en Afghanistan. Le terrorisme vise essentiellement à faire croire à l'autre qu'il est la prochaine cible, et en ce sens, il s'agit de la forme la plus virulente et vicieuse de guerre psychologique. La stratégie des terroristes consiste en quelques éléments principaux : refuser toute cible à l'ennemi; n'avoir rien à défendre en matériel; vitesse et temps plutôt que puissance de choc; la force la plus réduite possible, mais qui touche le plus loin et le plus vite possible; tout cela avec l'objectif de provoquer un désordre maximum. Il est également important pour les insurgés de gagner la population et en ce sens, ils utilisent la conviction et les croyances. Ainsi, un mouvement terroriste est souvent formé de 2% de force active et 98% de sympathisants. En termes de contre-insurrection, le principal défi est de distinguer les combattants des non-combattants et dans ce contexte, le terme de menace asymétrique prend un nouveau sens : l'ennemi est partout et il mise sur l'inconnu, l'incertitude et l'insécurité pour causer le stress et la déstabilisation. Ainsi, le stress devient l'arme de combat du terroriste par les blessures psychologiques qu'il inflige.

## **28 MAI 2009**

*Sami Aoun, « La violence en terre d'Islam : comprendre et évaluer le terrorisme »*

La communication de M. Aoun a eu comme but principal de comprendre la violence contre l'Islam et au nom de l'Islam. Ainsi, dans un premier temps, il nous a présenté une lecture historique de l'Islam, en commençant par expliciter sa genèse et formation. Il est important de connaître ces origines pour comprendre comment les activistes récupèrent cette période de l'histoire et aussi pour appréhender l'islamisme combatif d'Al-Qaïda.

Est-ce que l'islam est pourvoyeur de violence? Ce serait réducteur d'identifier l'islam à la violence ou au terrorisme. Mais un autre extrême serait la défense narcissique de l'islam. En effet, il existe une violence constitutive de l'islam. Dans le harcèlement dont le Prophète a souffert, il y a une image de violence. Ainsi est née la tradition de répliquer violemment aux groupes qui attaquent les fondements de l'islam. Dans cette perspective, il s'agit d'une violence défensive. Toutefois, dans la phase impériale de l'islam, cette violence devient fondatrice, agressive et offensive. L'islam acquiert ses deux caractéristiques majeures : la défense de l'Umma et le projet d'étendre l'islam. Le djihad comprend deux volets. Le premier volet est physique et appelle à se battre contre l'agresseur. La deuxième dimension postule que les Musulmans sont dans une guerre constante, car ils sont sans cesse agressés par un ensemble de valeurs contraires à l'islam.

Al-Qaïda est le résultat d'un mouvement de révisionnisme islamique. Elle prône l'utilisation de la violence pour faire la promotion des droits des musulmans (il s'agit des droits communautaires – Umma – et non pas individuels). Ce mouvement se cristallise lors de la guerre contre les Soviétiques en Afghanistan. Les Mujahedins s'approprient un rôle central dans la victoire sur le régime soviétique. Mais ils nourrissent un ressentiment par rapport à leur mise à l'écart par les puissances occidentales après la fin de la Guerre froide. Leur projet est ravivé par « la guerre contre le terrorisme » qu'ils présentent comme une croisade contre l'islam. Leur défi est de convaincre les populations musulmanes que la guerre n'est pas menée contre Al-Qaïda, mais contre tous les Musulmans. La question palestinienne offre la toile de fond d'un combat et sert de prétexte à ce type de raisonnement. Elle est en effet l'un des rares contextes où les communautés musulmanes font front commun. Mais les attentats du 11 septembre déclenchent un débat fondamental, au sein du monde musulman, en remettant en cause la place de la violence dans l'interprétation de l'islam.

M. Aoum conclut en soulignant les chances d'intégration de l'islam dans les communautés libéralo-démocratiques et en soulignant la valeur de l'idée de citoyenneté qui écarte la religion comme source de jurisprudence et qui la relègue à la sphère des repères identitaires. Les nouveaux défis pour l'islam sont l'interculturalité et le relativisme qui posent des limites au prosélytisme et qui défient la notion de monopole de la vérité contenue dans une religion. Ils remettent en cause l'emploi de la violence pour régler les différends.

Questions des participants :

- Comment comprendre le jihad?
- Quelle est la place d'Al-Qaïda dans la question plus large de l'islam?
- Quelles sont les modalités pour choisir le Calife / le Califat?
- Quelle est l'importance des coutumes, telles que le voile?
- Quels sont les droits des Musulmans?
- Quel est le rôle des cellules dormantes dans les activités d'Al-Qaïda?
- Quelle est la relation entre islamisme et communisme?
- Quelle est la position des diasporas musulmanes en Occident?

*Delphine Nakache, « La fragilisation du statut des migrants dans un contexte de sécurisation des migrations et de lutte au terrorisme »*

Mme Nakache a commencé par rappeler que le lien immigration/sécurité n'est pas nouveau, et que depuis des années le Canada a favorisé certains types d'immigrants. Cependant, ce lien est devenu plus aigu après le 11 septembre 2001. La lutte contre le terrorisme a commencé à « colorer » bien d'autres questions et notamment celles liées à l'immigration. Un lien a d'ailleurs été fait entre immigrants et terroristes. Pourquoi est-ce que les étrangers sont devenus un objet de sécurisation? Essentiellement pour trois raisons : l'immigration est considérée comme étant la source ou un élément accentuant plusieurs problèmes de société dont la délinquance; les questions identitaires sont devenues un problème épineux; enfin la distinction entre la citoyenneté juridique et la citoyenneté sociale est brouillée, l'exemple le plus flagrant étant le cas d'Omar Kadhr. Par conséquent, le droit de l'immigration, au même

titre que le droit pénal, est devenu un outil pour lutter contre le terrorisme. Or, ce nouveau statut est problématique, car le droit de l'immigration est un droit très malléable, le pouvoir discrétionnaire y ayant une large place. Des nouvelles clauses apparaissent et criminalisent certains comportements mais en même temps, les procédures et les sanctions restent du domaine discrétionnaire et ne procurent pas les garanties que l'on retrouve dans le système pénal.

Au Canada, il existe un contexte particulier dû à la pression exercée par les USA, ce qui entraîne une obligation de coopération. L'exemple le plus flagrant est la déclaration sur la frontière intelligente Canada-USA (2001). Dans cette déclaration, on trouve par exemple des dispositions sur la biométrie, sur les visas, devenus obligatoires pour des ressortissants de certains États, nombreux à demander le statut de réfugiés. Depuis 2000, dix milliards de dollars ont été utilisés pour sécuriser la frontière. La pratique canadienne est également problématique en ce qui concerne, par exemple, le certificat de sécurité. La difficulté particulière tourne autour des droits des accusés, puisque cette mesure est régie par un cadre administratif. En conclusion, Mme Nakache estime que le droit de l'immigration n'est pas la solution dans la lutte contre le terrorisme et qu'il serait plus judicieux d'utiliser le droit criminel.

Question des participants :

- Est-ce que la politique du Canada serait différente si les conservateurs n'étaient pas au pouvoir ?
- Existe-t-il d'autres exemples de certificat de sécurité ailleurs dans le monde ?

*Greg Fyffe, « Immigration et terrorisme »*

M.Fyffe nous a rappelé l'importance de l'immigration à l'heure actuelle. En effet, trois pour cent de la population mondiale habite dans un État autre que celui où elle est née. Cependant, les contacts avec l'État d'origine ne sont pas coupés grâce aux moyens de transport et au développement de moyens de communication. Dès lors, les conflits dans l'État d'origine peuvent constituer une réalité immédiate pour eux, qui lorsqu'elle se greffe sur un sentiment de non-appartenance à la société d'accueil, de rejet et de discrimination, font de ces personnes des recrues idéales pour des mouvements radicaux.

Il faut remarquer que le Canada semble être à l'abri de ce genre de dynamique. En effet, il ne possède pas de passé colonial et n'appuie pas de dictature, et il a mis en place des programmes d'intégration qui célèbrent le pluralisme. De façon générale, la société canadienne est ouverte aux étrangers. Cette impression doit cependant être temporisée, notamment depuis l'intervention du Canada en Afghanistan. De même, des difficultés ont surgi au Canada concernant la reconnaissance des diplômes et la question entourant les accommodements raisonnables. Malgré cette apparence d'intégration, le Canada n'est pas à l'abri de tensions intercommunautaires. Les risques les plus pressants concernent la transposition du conflit du pays d'origine sur le sol canadien (ex : Air India, l'activisme des Tamouls dans le conflit sri-lankais), la radicalisation des individus qui font l'objet de discriminations et la possibilité de basculement dans la violence de la part d'immigrant de 2<sup>e</sup> génération. M. Fyffe conclut sa présentation en rappelant que la meilleure façon de se prémunir contre le terrorisme est de s'assurer de l'intégration des immigrants et que le Canada possède une longue tradition en la matière.

Questions des participants :

- Qu'est-ce qu'on fait avec quelqu'un de dangereux, mais qu'on ne peut pas refouler, à cause de l'interdiction du renvoi vers la torture?
- Quelle importance accorder aux assurances diplomatiques?

## **Conférence grand-public : Les ONG sont-elles les amies des terroristes ?**

*Pascal Dominic-Legault*

M. Legault a commencé sa présentation en rappelant à l'auditoire la mission d'Amnistie Internationale (AI) qui est de se battre pour l'universalité des droits de la personne. AI condamne les actes terroristes, mais elle pense que la réponse qui doit y être apportée doit se conformer au droit international des droits de la personne. Il a donné également un aperçu des nombreux dossiers que suit AI, tel Guantanamo et la dénonciation des conditions de vie des détenus, l'utilisation d'information provenant de la torture, les Commissions militaires américaines, le cas d'Omar Kadhr, etc. Il a rappelé que la mise de côté des droits des individus était une stratégie contre-productive, car on favorise le recrutement. En conclusion, il a estimé qu'AI pas plus qu'aucune autre ONG n'aide les terroristes, mais que son action ne fait que rappeler qu'on ne peut lutter contre le terrorisme que grâce à la justice.

*Pascal Paradis*

M. Paradis a rappelé qu'Avocats sans frontière (ASF) existe depuis 2002 au Québec et a pour but de défendre les plus vulnérables et les victimes sur le plan juridique. Concernant les accusations de défense des droits des terroristes, il répond que la présomption d'innocence est une règle d'or. Le rôle des ONG est de venir rappeler que tout le monde a le droit à une défense et au respect des règles procédurales. Ce serait une erreur que de démolir à la première difficulté cet État de droit que les démocraties ont mis si longtemps à construire.

Messieurs Paradis et Legault ont tenu à rappeler qu'ils ne défendent en rien la cause du terrorisme. Ils défendent les droits de personnes accusées de terrorisme, car cette protection est la garantie que nos droits à tous seront protégés.

Questions des participants :

- Comment explique-t-on que les anciens prisonniers de Guantanamo qui sont rentrés chez-eux ont été libérés?
- Y a-t-il un glissement dans l'établissement de la preuve? Passe-t-on de la présomption d'innocence à l'obligation de prouver que l'on est innocent?
- Comment concilier divulgation de la preuve et sécurité nationale?
- Que répondre aux personnes qui disent qu'on a bien fait d'agir de la sorte, étant donné que les États-Unis n'ont pas vu que depuis 2001 il n'y a plus d'attentats aux É.-U.?
- En Colombie, où les terroristes prennent pour cible des défenseurs des droits de la personne, avez-vous plus de mal à vous faire aimer qu'au Canada?

### **29 MAI 2009**

*Olivier Delas, « La lutte antiterroriste et le droit international des droits de la personne »*

Les droits de la personne sont des règles qui sont indispensables pour encadrer la lutte contre le terrorisme, car le but de ces droits est précisément de lutter contre le terrorisme. En effet, les principales conséquences d'un acte terroriste sont de porter atteinte au droit à la vie, au droit à la sécurité, au droit à l'intégrité physique, autant de droits qui sont considérés comme fondamentaux dans nos sociétés. Ainsi, les droits de la personne ne sont pas un obstacle, mais ils permettent de fixer les objectifs et les limites de la lutte contre le terrorisme. Il faut cependant remarquer que la plupart des textes permettent des dérogations aux droits dans le cas de circonstances exceptionnelles. Cela ne signifie cependant pas qu'une carte blanche est laissée aux États. Ceux-ci doivent justifier ces dérogations, qui ne peuvent être que temporaires. Il est à noter que certains droits (droits à la vie, droit à ne pas être torturé,...) ne peuvent faire l'objet d'une dérogation.

M. Delas a illustré cette nécessité de tenir compte des engagements envers les droits de la personne dans la lutte contre le terroriste grâce à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). En effet, la CEDH est sans doute la Cour qui a eu le plus à se prononcer sur cette question de la place des droits de la personne dans la lutte contre le terrorisme. Les questions juridiques auxquelles elle a eu à répondre concernent les détentions arbitraires, la remise en cause de la torture, les atteintes à la vie privée et la légalité des méthodes dites proactives.

Questions des participants :

- Qu'est-ce qu'un danger exceptionnel imminent?
- Comment savoir si une réplique est proportionnelle?

*Yves Goulet, « La lutte antiterroriste »*

M.Goulet nous a entretenus de la lutte contre le terrorisme au Canada et plus particulièrement des acteurs, des méthodes et des activités. Pour commencer, il nous a présenté la communauté du renseignement au Canada composé de Justice Canada, de la Sécurité publique, de la Protection civile, du Bureau du Conseil privé, de la Défense nationale, des Affaires étrangères et des Transports. Il a également souligné qu'après le 11 septembre, le terrorisme est devenu une menace stratégique à la sécurité du Canada et de ses alliés et que cela façonne la répartition des fonds et la collecte des renseignements. Une multitude de moyens sont utilisés pour collecter ces informations, tels le SIGINT (interception des signaux électroniques de communication étrangers), le HUMINT (renseignement provenant de sources humaines), le TECHNINT et IMINT (renseignements en provenance de sources techniques et imageries (micro, cartes,...), le OSINT (renseignement provenant des sources ouvertes) et enfin le FININT (renseignement de nature financière).

Par la suite ces informations sont soumises à un processus d'évaluation du renseignement et de diffusion domestique et à l'étranger. À cet effet, M. Goulet a souligné l'importance du partage du renseignement. Il est noté que toutes ces activités sont conçues en fonction des orientations données par les priorités du gouvernement.

Questions des participants :

- Écoutez-vous tout le monde ? Où travaillez-vous avec des mots clés?
- Quelle est la base légale de ces écoutes?
- Est-ce que vous diffusez les noms à d'autres États alliés?
- Comment rentrez-vous en contact avec les délateurs ? Leur donnez-vous de l'argent?
- Y-a-t-il des tensions entre le SCRS et la GRC ?
- De quelle façon la biométrie pourrait-elle être utilisée à des fins de sécurité?
- Doit-on avoir peur des caméras dans les lieux publics pour le droit à la vie privée?
- Après le 11 septembre, on a parlé de cafouillage, voire de concurrence entre les organismes, qu'en est-il au Canada?
- Que pensez-vous des modifications que le gouvernement Obama a apportées au processus d'interrogatoire?
- Quelle est la formation des analystes et quels sont les outils ayant pour but d'évaluer l'information?

*Yves Parent, « Le dialogue entre le Parlement, le gouvernement et les tribunaux dans l'évolution de la loi antiterroriste et als et les défis à venir »*

Yves Parent nous a rappelé que la résolution 1373 des Nations Unies demandait aux États d'adopter une loi sur le terrorisme. La réponse du Canada a été la loi C-36. Le défi était de faire cohabiter cette loi avec la Charte, c'est ce qu'on a essayé de faire avec des garanties tels les processus d'appel, la nécessité d'avoir le consentement du Procureur général pour déposer des accusations ou encore la rédaction de rapports annuels. Puisque cette loi est en vigueur

depuis quelques années, M. Parent nous a proposé d'analyser la façon dont les mesures ont été mises en œuvre, les modifications qui y ont été apportées ainsi que le bilan que l'on peut en tirer. En s'appuyant sur trois exemples, à savoir l'investigation et l'engagement assorti de conditions, la nécessité du motif dans la définition de l'acte terroriste et le recours aux avocats spéciaux, M. Parent a illustré le dialogue qui s'est instauré entre le Parlement, le gouvernement et les tribunaux. En effet, ces derniers ont eu l'occasion de se pencher sur la légalité des mesures contenues dans ces lois, ce qui a poussé le gouvernement et le Parlement à adopter des modifications aux dispositions initiales. En conclusion, M. Parent nous a entretenus des défis à venir, notamment le partage des renseignements et de l'information, la transformation des renseignements secrets en preuve admissible devant une cour, la pertinence de créer une infraction portant sur la glorification du terrorisme (la radicalisation pour des fins de violence), la viabilité du régime de l'avocat spécial et son application à d'autres disciplines.

*Estibaliz Jimenez, « Le droit international public face au terrorisme international »*

Mme Jimenez a présenté l'action de l'ONU et du droit international en ce qui concerne le terrorisme. Elle a rappelé qu'il n'existait pas de définition internationalement reconnue mais que par contre, il existe seize textes internationalement adoptés dans le cadre de l'ONU. Ces textes ne concernent que certaines formes de terrorismes, telles la capture illicite d'aéronefs, la prise d'otage,... Mis bout à bout, ces textes n'offrent rien de plus qu'une liste. L'autre outil pour lutter contre le terrorisme est la liste des groupes et des personnes qui sont qualifiées de terroristes. Il faut noter que cette absence de définition internationale est sans doute due à la difficulté de se mettre d'accord à l'échelle internationale. Cela est confirmé lorsqu'on regarde les activités des organisations régionales qui sont souvent moins frileuses sur la question. Mais à côté de cette difficulté à obtenir un consensus, il faut rappeler que d'autres questions demeurent, notamment les problèmes des États terroristes et la nature profondément politique de la notion. Mme Jimenez a conclu en rappelant la nécessité de parvenir à une définition afin d'assurer une reconnaissance identique à un acte et une application homogène et efficace des législations nationales.

Questions des participants :

- Quel est le rapport entre groupe terroriste et mouvement de libération nationale ?
- Qu'en est-il de l'obligation d'un État de ne pas laisser développer des activités terroristes sur son propre territoire ?

### **30 MAI 2009**

*Manuel Lezertua, « Les enjeux de la coopération juridique internationale en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple du Conseil de l'Europe »*

M. Lezertua a présenté les enjeux de la coopération internationale en matière de terrorisme à travers l'exemple très poussé du Conseil de l'Europe. Après avoir rappelé l'histoire et la mission du Conseil de l'Europe, il est revenu sur l'activité de cette organisation en ce qui concerne le terrorisme. Le texte le plus important et qui donne des indications sur la façon de protéger les droits de la personne est bien sûr la Convention européenne sur la sauvegarde des droits et des libertés de la personne. À ce document se sont rajoutés d'autres textes utiles dans la lutte contre le terrorisme notamment en ce qui concerne l'extradition. Cependant, en 1979, il a été jugé utile de s'armer d'outils portant plus spécifiquement sur le terrorisme. Pour contourner le problème de la définition, ce texte s'est contenté d'intégrer les exemples d'actes considérés comme étant terroristes d'après la liste adoptée au sein de l'ONU et de proscrire toute excuse politique les concernant. Cette liste est actualisée chaque fois qu'un nouvel acte est commis.

Suite au 11 septembre, le Conseil de l'Europe a jugé bon de rappeler aux États la nécessité de s'assurer que les mesures prises dans ce climat respectent le cadre des droits fondamentaux. L'Organisation a également insisté sur le renforcement de la coopération juridique et a encouragé le dialogue interreligieux et interculturel. Le Conseil de l'Europe a aussi choisi de ne pas se contenter de lutter contre le terrorisme, mais a tenté de le prévenir. Il est parvenu à faire adopter en 2005 une Convention sur la prévention du terrorisme qui établit des délits précurseurs (ex : apologie du terrorisme, recrutement).

En conclusion, M. Lezertua a insisté sur le fait que le Conseil de l'Europe a toujours eu à cœur de rappeler qu'aucune lutte contre le terrorisme ne peut être efficace sans le respect des droits de la personne. En cela le rôle de la Cour Européenne des droits de l'Homme est capital, car elle est le garde-fou pour les États et citoyens européens. D'ailleurs, en 2002, des lignes directrices ont été adoptées sur les droits de l'homme et le terrorisme, qui regroupent les décisions majeures de la CEDH.

Questions des participants :

- Quel est le suivi des décisions de la CEDH ?
- Les individus sont-ils condamnés devant la CEDH ?
- Est-ce que seuls les États membres du Conseil de l'Europe peuvent adhérer à la Convention ?

## Présentation des conférenciers

### Sami Aoun



Professeur titulaire à l'École de politique appliquée à l'Université de Sherbrooke  
Chercheur au Groupe de recherche Société, Droit et Religions  
Chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques – UQAM

#### **Domaines de recherche/d'expertise**

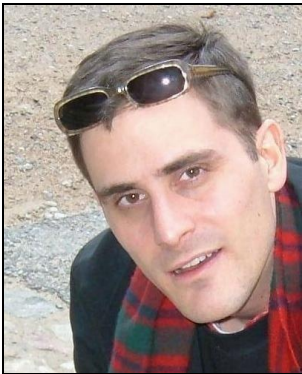
La légitimité des systèmes politiques, les enjeux et conflits au Moyen-Orient, la mondialisation et les résistances idéologiques et culturelles, les droits de la personne et les stratégies des minorités au Moyen-Orient.

#### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

La violence en terre d'Islam : comprendre et évaluer le terrorisme

Sami Aoun est professeur titulaire à l'École de politique appliquée à l'Université de Sherbrooke en plus d'être chercheur au Groupe de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SODRUS) et chercheur associé à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques de l'UQAM. Reconnu comme l'un des plus grands analystes des questions du Moyen-Orient, ses principaux domaines d'enseignement et de recherche sont la légitimité des systèmes politiques et les enjeux et conflits au Moyen-Orient, la mondialisation et les résistances idéologiques et culturelles ainsi que les droits de la personne et les stratégies des minorités au Moyen-Orient. Parmi ses plus récentes publications figurent *Les mots-clés de l'islam*, Médiaspaul, 2007, *L'islam entre tradition et modernité*, Varia, coll. « Entretiens », 2007 et *Aujourd'hui l'Islam Fractures, intégrisme et modernité*, Édition MÉDIASPAUL, 2007.

### Jean-François Auger



Professeur adjoint, Économie des Infrastructures  
Université de technologie de Delft, Pays-Bas

#### **Domaines de recherche/d'expertise**

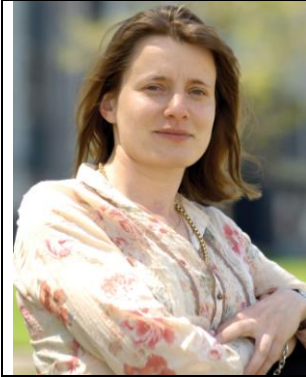
Économie des infrastructures

#### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Les infrastructures et le terrorisme

Dr. Jean-François Auger, spécialiste des sciences humaines et sociales, travaille à titre de professeur adjoint au département d'économie des infrastructures de l'Université de technologie de Delft, Pays-Bas. Il coadministre le programme de recherche sur les infrastructures critiques de la Next Generation Infrastructures Foundation. Il est le rédacteur en chef du magazine *Network Industries Quarterly* et coéditeur du livre *The Governance of Network Industries* (Cheltenham: Edward Elgar, 2009). Ses intérêts de recherche variés incluent notamment l'impact économique des actes malveillants sur les infrastructures. Plus généralement, il s'intéresse aux relations entre le développement des large-systèmes techniques et les arrangements institutionnels qui les gouvernent.

## Aurélie Campana



Professeure adjointe au département de science politique de l'Université Laval  
Membre de l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI)  
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les conflits identitaires et le terrorisme

### Domaines de recherche/d'expertise

Conflits identitaires, terrorisme, Caucase, Asie centrale

### Titre des présentations dans le cadre de l'École d'été

- Une impossible définition du terrorisme?
- La géopolitique des terrorismes

Aurélie Campana est professeure à l'Université Laval depuis août 2006 et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les conflits identitaires et le terrorisme depuis juin 2007. Auparavant, elle était membre du Bureau du Commissaire au Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Elle détient un doctorat de science politique de l'Institut d'études politiques de Strasbourg. Elle a récemment publié « La mobilisation des Tatars de Crimée pour leur réhabilitation : entre légalisme et rhétorique victimaire », *Raisons politiques*, n° 30, mai 2008, p. 89-107 ; « The effects of War on the Chechen National Identity Construction », *National Identities*, vol. 8, n° 2, juin 2006, p. 129-148, et en collaboration avec Magali Boumaza, « Enquêter en « milieu difficile » », introduction à l'ensemble « Enquêter en milieu 'difficile' », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°1, février 2007, p. 5-25. Deux articles, portant sur la Tchétchénie, sont à venir en 2009 : "Collective imaginary and violence: the use of myths in the Chechen separatist ideology, 1991-1994", *Journal of Muslim Minority Affairs*, 2009 et « Clivages générationnels et dynamiques nationalistes. La radicalisation des mouvements nationalistes tchétchènes et ingouches », *Revue Internationale de politique comparée*, dossier « générations politiques », dirigé par Magali Boumaza et Jean-François Havard, vol. 16, n° 2, 2009.

## Yan Cimon



### Yan Cimon

Professeur adjoint de stratégie au département de management de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval  
Membre de l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI)

### Domaines de recherche/d'expertise

Stratégie et gestion de la technologie/connaissance, alliances internationales, firmes multinationales et intégration nord-américaine, secteurs de la défense et de la sécurité (gouvernement et industrie), analyse de réseaux sociaux

### Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été

Intégration économique nord-américaine et terrorisme : enjeux et perspectives post-9/11

Yan Cimon, C.D., Ph.D., est professeur adjoint de stratégie à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Diplômé du programme de Defense Planning and Resource Management de la National Defense University (Washington D.C.), il est membre du Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux, la logistique et le transport (CIRRELT) et membre associé de l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI). Sa recherche porte en partie sur les conséquences économiques du terrorisme dans un contexte nord-américain. Il a remporté le Prix Mercure 2007 pour la meilleure thèse de doctorat à HEC Montréal et a été l'un des trois finalistes au 2008 Udayan Rege Award pour la meilleure thèse en sciences de l'administration au Canada. Il fut récipiendaire d'une Bourse Action Canada en 2005/2006 et a enseigné à des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs comme à des cadres supérieurs, au Canada et à l'étranger. Il est un ancien Commandant du 712e Escadron des communications (Montréal). De plus, il a œuvré au sein de l'unité d'affaires des systèmes embarqués en temps réel d'une importante multinationale du secteur de la défense et de l'aérospatiale. Sa recherche a entre autres été publiée dans *Decision Support Systems* et dans le *Journal of Knowledge Management*.

## Olivier Delas



Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval  
Membre de l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI)

### **Domaines de recherche/d'expertise**

Droit international public, droit humanitaire international, droit européen, droit international des droits de la personne

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

La lutte anti-terroriste et le droit international de la personne

Olivier Delas est avocat au Barreau du Québec à Montréal et professeur de droit international et de droit européen à la Faculté de droit de l'Université Laval à Québec. Il est également membre régulier de l'Institut québécois de hautes études internationales, au sein duquel il participe au Programme Paix et sécurité internationales (PSI), est responsable du Cercle Europe et de la publication *Sécurité Mondiale*. Il enseigne aux programmes de baccalauréat en droit et dans les cycles supérieurs en droit international et études internationales. Dans le cadre de ses activités scientifiques, Olivier Delas s'intéresse plus particulièrement aux questions de droit international des droits de la personne, de droit international pénal et humanitaire, ainsi qu'aux enjeux et conséquences de l'intégration régionale et de la mondialisation. Il effectue présentement des recherches sur les mesures d'éloignement des étrangers, sur la remise en cause de la prohibition de la torture, et sur les compagnies militaires privées. Olivier Delas est président de la Société québécoise de droit international (SQDI) et membre du Comité des droit de la personne du Barreau du Québec. Il est associé au cabinet d'avocat KD-Avocats spécialisé en droit de l'immigration et droits de la personne.

## Pascal Dominic-Legault



Coordonateur "guerre contre le terrorisme"  
Amnistie internationale Canada francophone

### **Conférencier lors de la soirée grand public :**

« Terrorisme et société civile : les ONG sont-elles les amies des terroristes? »

Jeudi, 28 mai, 19h30, Atrium de l'Édifice La Fabrique, 295 Boul. Charest Est

Pascal D.-Legault est le coordonateur de la thématique de la « guerre contre le terrorisme » pour Amnistie internationale (AI) Canada francophone depuis janvier 2008. Depuis son entrée en fonction, il a organisé une manifestation à l'occasion du 7ième anniversaire de Guantanamo, publié un court article sur sa rencontre avec Rudy Caya et initié plusieurs actions sur des dossiers très divers portant sur la « guerre contre le terrorisme ». Il a également pris l'initiative de créer une page web sur le thème de sa coordination, ce qui était auparavant absent du site d'AI Canada francophone. Parallèlement à ses implications au sein d'AI, Pascal a défendu oralement sa thèse de maîtrise en criminologie à l'Université d'Ottawa qui s'intitule : « Le projet de loi antiterroriste canadien : gouvernance sécuritaire et droits de l'homme », en avril dernier. Boursier du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), sa thèse a été recommandée par les deux examinateurs de son jury pour un prix. Après s'être impliqué au sein du Département de criminologie par le biais de l'association étudiante, après avoir co-créé les « Vendredis documentaires-Regards sur les conflits sociaux » et après avoir effectué de nombreux assistanats d'enseignement à l'Université d'Ottawa, Pascal s'apprête à y enseigner deux cours en hiver 2010, soit le cours Justice pénale et santé, ainsi que le cours Intervention communautaire en criminologie.

## Greg Fyffe



Professionnel en résidence,  
École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa  
Ancien Directeur exécutif, Secrétariat de l'évaluation du renseignement  
Bureau du Conseil privé

### **Domaines de recherche/d'expertise**

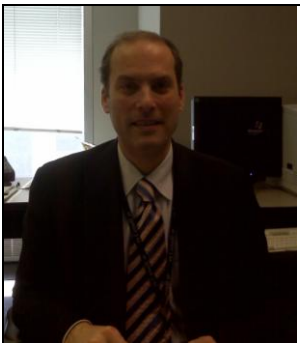
Renseignement, immigration, gestion dans la fonction publique, développement de la politique

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Immigration et terrorisme

Dans la fonction publique du Canada, Greg Fyffe a servi comme sous-solliciteur général (corrections), directeur exécutif de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, sous-ministre de la politique pour Citoyenneté et Immigration Canada. De 2000 à 2008, il a été directeur exécutif du Secrétariat de l'évaluation du renseignement au Conseil Privé. Il est actuellement professionnel en résidence à l'Université d'Ottawa.

## Yves Goulet



Directeur  
Direction des opérations, Direction générale des politiques de la sécurité nationale  
Sécurité publique Canada

### **Domaines de recherche/d'expertise**

Le renseignement et les affaires militaires : le terrorisme, l'espionnage, la guerre de guérilla et la privatisation de la violence (mercenariat)

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

La lutte anti-terroriste

Yves Goulet est le directeur des opérations à la Direction de la sécurité nationale, à Sécurité publique Canada. Il donne des conseils en matière de politiques, met au point des mécanismes et coordonne les travaux touchant les questions de sécurité nationale. Auparavant, M. Goulet dirigeait le service de l'analyse transnationale avec le Chef du renseignement de la Défense, au ministère de la Défense nationale. En tant qu'analyste stratégique, M. Goulet était chargé des questions liées au terrorisme. Il a été agent de renseignement pour le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) où il a travaillé dans le secteur du contre-espionnage, à l'administration centrale, et a été enquêteur dans le secteur du contre-terrorisme au bureau du SCRS à Montréal. M. Goulet a publié plusieurs articles académiques traitant de questions militaires et de sécurité nationale.

## G rard Hervouet



Directeur du Programme Paix et s curit  internationale (PSI)  
Professeur au d partement de science politique de l'Universit  Laval  
Membre de l'Institut qu b cois des hautes  tudes internationales (HEI)

### **Domaines de recherche/d'expertise**

 tats-Unis et Asie orientale, Canada et Indochine, relations internationales

### **Titre de la pr sentation dans le cadre de l' cole d' t **

Les nouvelles menaces li es au terrorisme

G rard Hervouet est professeur au d partement de science politique de l'Universit  Laval. Il est directeur du Programme Paix et s curit  internationale (PSI) de l'Institut qu b cois des hautes  tudes internationales (HEI). Il est aussi l'ancien Vice-pr sident acad mique de l'Association canadienne pour les  tudes de renseignement et de s curit  (ACERS) et a servi comme Pr sident du *Canadian Consortium on Asia Pacific Security*. G rard Hervouet d tient un doctorat de l'Universit  Paris-1 (Panth on - Sorbonne). Il est impliqu  dans plusieurs recherches touchant diff rents aspects du terrorisme, des tendances strat giques et du r gionalisme en Asie du Sud-est. Il est r guli rement consult  par des organisations f d rales   Ottawa. M. Hervouet a publi  de nombreux livres et articles et il est annuellement invit  par des universit s  trang res comme conf rencier, professeur invit  ou pour la supervision d' tudiant au doctorat. Il a par ailleurs enseign  dans plusieurs universit s en Asie et a souvent visit  la r gion. Parmi ses livres les plus r cents, nous retrouvons *Les Conflits dans le Monde 2008* (en collaboration), Les presses de l'Universit  Laval, Qu bec 2008. *Les Conflits dans le Monde 2007* (en collaboration), Les presses de l'Universit  Laval, Qu bec 2007. *Asie centrale et Caucase. Une s curit  mondialis e*. (Avec T. Juneau et F. Lasserre. eds) Les Presses de l'Universit  Laval, Qu bec, 2004. *L'Asie menac e*, Presses de science-po, Paris, 2002.

## Estibaliz Jimenez



Professeure associ e   la Facult  de droit de l'Universit  de Sherbrooke

### **Domaines de recherche/d'expertise**

Le droit de l'immigration et des r fugi s, les droits de la personne et le droit international humanitaire; la s curisation des fronti res et l'immigration irr guli re : le trafic de migrants et la traite des personnes, le terrorisme international et la criminalit  transnationale organis e

### **Titre de la pr sentation dans le cadre de l' cole d' t **

Le droit international public face au terrorisme international

Estibaliz Jimenez, originaire du Pays Basque espagnole, est Professeure associ e   la Facult  de droit de l'Universit  de Sherbrooke. Elle enseigne et poursuit ses recherches dans le domaine du droit de l'immigration et de la s curit . Elle est  galement charg e de cours   l' cole de criminologie et   la Facult  de droit   l'Universit  de Montr al et dans le cadre du Programme de Ma trise en M diation interculturelle   l'Universit  de Sherbrooke. Elle a r dig  une th se de doctorat en criminologie avec codirection en droit   l'Universit  de Montr al intitul e: Le combat contre le trafic des migrants au Canada : Contr le migratoire d'abord, lutte au crime organis  ensuite.

## Christian Lachance



Chef (i) Production de renseignement, Transports Canada

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Les nouvelles menaces liées au terrorisme

Christian Lachance est présentement à l'emploi de Transports Canada dans le domaine du renseignement. Il a auparavant occupé des postes d'analyste au sein de différents ministères et sociétés. Il détient un baccalauréat en Études militaires et stratégiques (spéc.) du Collège militaire royal de St.-Jean ainsi qu'une maîtrise en science politique de l'Université Laval. Christian a principalement travaillé dans les domaines du terrorisme et de la contre-prolifération.

## Steve Lavoie

Directeur Général (i) de la Région du Québec pour le Service canadien du renseignement de sécurité

### **Allocution lors du cocktail de bienvenue**

Le lien entre le SCRS et le monde académique

M. Lavoie est le gestionnaire responsable de la branche du Terrorisme International à la Région du Québec. Il agit présentement à titre de Directeur Général intérimaire au bureau de Montréal. M. Lavoie a joint le Service en 1990. Il a travaillé comme analyste à l'administration centrale et à titre d'enquêteur dans diverses villes canadiennes. Son expérience dans les enquêtes au SCRS a majoritairement été acquise sur des unités de lutte contre le terrorisme. M. Lavoie a également été Chef de cabinet au bureau du Directeur Adjoint aux Opérations (DAO). Il a occupé divers postes de supervision pendant neuf ans avant de devenir gestionnaire au SCRS. M. Lavoie est détenteur d'un diplôme de baccalauréat en science politique et journalisme de l'Université Laval à Québec. Il détient également des diplômes en criminologie de l'Université de Montréal et en droit de l'Université d'Ottawa.

## Manuel Lezertua



Directeur, Direction du Conseil juridique et du droit international public  
Conseil de l'Europe, Strasbourg

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Les enjeux de la coopération juridique internationale en matière de lutte contre le terrorisme - L'exemple du Conseil de l'Europe

Manuel Lezertua est directeur à la Direction du Conseil juridique et du droit international public au Conseil de l'Europe. Diplômé en droit, M. Lezertua a d'abord été au service du gouvernement basque, de 1983 à 1985, et de la Cour constitutionnelle d'Espagne, de 1992 à 1994. Il a également occupé plusieurs postes au Conseil de l'Europe, notamment à la Direction générale des Affaires juridiques (2003-2004) et au Bureau du Commissaire européen aux droits de l'homme (2004-2007). M. Lezertua compte plusieurs publications dans les domaines du droit pénal international et du droit humanitaire. Son expertise est reconnue non seulement en Europe, où il donne des conférences dans diverses universités et instituts, mais également en Amérique et en Asie où il participe à des congrès internationaux.

## Bertrand Monnet



Professeur titulaire de la Chaire management des risques criminels  
EDHEC Business School, Lille, France

**Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**  
L'entreprise, cible et outil du terrorisme

Bertrand MONNET est diplômé de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, du master spécialisé HEC Paris Management des Risques Internationaux, du DEA Management des activités internationales de l'Institut d'administration des entreprises de l'Université Lyon III, et est ancien élève du Diplôme universitaire d'analyse des menaces criminelles contemporaines de l'Institut de criminologie de Paris, Université Paris II Panthéon Assas. Il a servi comme officier dans l'Armée de Terre française, notamment en Bosnie – Herzégovine. Il a ensuite exercé des activités de consultant en analyse des risques criminels et terroristes et a travaillé au profit de différentes administrations et entreprises dans plusieurs pays : Tchad, Maroc, Algérie, Nigeria, Arabie saoudite, Albanie, Kosovo, Monténégro et Serbie. Il est membre du corps professoral permanent de l'EDHEC depuis 2005, où il dirige la Chaire Management des risques criminels. Il conduit dans ce cadre différentes recherches sur les risques terroristes et criminels affectant l'entreprise, notamment au travers d'études de terrain menées dans différentes régions : Colombie, Balkans, Nigeria, Cameroun, Liberia, Sierra Leone, Éthiopie, Italie, Philippines et Pakistan.

## Louis Morneau



Directeur de la Direction de la sécurité de l'État  
Ministère de la sécurité publique du Québec

**Allocution d'ouverture de l'École d'été, dimanche le 24 mai 2009**

Louis Morneau est le fondateur et le directeur de la sécurité de l'État au ministère de la Sécurité publique (MSP). La Direction de la sécurité de l'État a pour mandat principal d'informer et de conseiller les autorités ministérielles concernées à l'égard du terrorisme et des autres menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État québécois. Elle exerce aussi un rôle conseil à l'égard des mesures visant à contrer ces menaces, en plus de coordonner les efforts gouvernementaux de lutte contre le crime organisé et les économies souterraines. M. Morneau a débuté sa carrière en 1987 à titre d'ingénieur au sein d'une compagnie minière où il a participé activement au développement de mines d'or souterraines. Il a ensuite travaillé au ministère de l'Environnement et au ministère des Ressources naturelles (secteur de l'Énergie) où il a occupé des postes d'ingénieur, de coordonnateur et de gestionnaire. En 2001, il devient directeur régional de la sécurité civile pour plusieurs régions du Québec lors de son entrée en fonction au ministère de la Sécurité publique. Il a ensuite été le directeur de la coordination des affaires ministérielles au sein du même ministère. Ingénieur de formation, Louis Morneau a fait ses études à l'Université Laval de Québec et obtenu, en 1987, un baccalauréat ès sciences appliquées, option génie géologique, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires, en 1996.

## Delphine Nakache



Professeure, Faculté de droit, Université d'Alberta

### Domaines de recherche/d'expertise

Sécurisation de la migration et des politiques de citoyenneté, migration et droits humains, travailleurs étrangers temporaires (droits et protection), théorie culturelle du droit

### Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été

La fragilisation du statut des migrants et des citoyens d'origine étrangère dans un contexte de sécurisation des migrations et de la lutte au terrorisme

Delphine Nakache est professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Alberta, où elle enseigne dans les domaines du droit international public et du droit de l'immigration et des réfugiés. Ses intérêts de recherche portent sur la sécurisation de la migration et des politiques de citoyenneté, les droits humains des migrants et la théorie culturelle du droit. Elle possède un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lille (France), une maîtrise en droit de l'Université du Québec à Montréal et un doctorat en droit de l'Université McGill. Elle a deux projets de recherche en cours: l'un portant sur le statut juridique des travailleurs migrants admis au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers; l'autre portant sur les candidates des provinces et la reconfiguration des politiques d'immigration au Canada. Elle travaille présentement sur la publication prochaine de sa thèse de doctorat intitulée: « The 'othering' process: exploring the instrumentalisation of law in migration policy ». Professeure Nakache est la secrétaire du CARFMS (Canadian Association for Refugee and Forced Migration Studies).

## Pascal Paradis



Directeur général  
Avocats sans frontières Canada

### Conférencier lors de la soirée grand public :

« Terrorisme et société civile : les ONG sont-elles les amies des terroristes? »

Jeudi, 28 mai, 19h30, Atrium de l'Édifice La Fabrique, 295 Boul. Charest Est

Pascal Paradis est l'un des trois membres fondateurs d'ASF dont il est également le secrétaire du Conseil d'administration. Il s'est rendu en mission à plusieurs reprises en Colombie, en Haïti, au Nigeria, au Pérou, au Chili et au Venezuela. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université Laval en 1993, Pascal a été reçu au Barreau du Québec en 1994. En 1996, il a obtenu une maîtrise en droit international de la *London School of Economics and Political Science* avec mention méritoire. En 2006, il a participé comme boursier au cours de droit international de l'Organisation des États américains (OEA) à Rio de Janeiro au Brésil. Avant de se consacrer à temps plein à ASF, Pascal a pratiqué le litige civil et commercial de 1994 à 1999 chez Pothier Delisle, puis le droit international des affaires de 1999 à 2004 chez McCarthy Tétraut où il a été nommé associé en décembre 2001. Il a œuvré dans plusieurs pays en matière de financement de projets, de privatisations, de projets d'infrastructure et de contrats internationaux. Entre 1994 et 2001, il a aussi enseigné les techniques de rédaction et de plaidoirie à la Faculté de droit de l'Université Laval comme assistant de cours. En 1997, le gouvernement du Canada l'a nommé membre du *Comité consultatif sur les différends commerciaux internationaux privés* créé par l'article 2022 de l'Accord de libre-échange nord-américain. Pascal a présidé ou prononcé plusieurs conférences en français, en anglais et en espagnol au Québec, aux États-Unis, en Amérique latine et en Afrique sur le droit international, les droits humains, l'arbitrage international et l'investissement à l'étranger.

## Yves Parent



Avocat conseil, Équipe de sécurité, terrorisme & gouvernance  
Ministère de la Justice du Canada

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Dialogue entre le Parlement, les tribunaux et le gouvernement sur la Loi anti-terroriste et ses défis à venir

Après avoir fait des études en administration, Me Yves Parent a obtenu sa licence en droit de l'Université d'Ottawa en 1982. À ses débuts, il pratique le droit civil et commercial. En 1987, il devient associé du cabinet Kehoe Blais Major & Parent. En 1994, Me Parent s'oriente vers le droit criminel en poursuite. En 2001, il se joint au ministère fédéral de la Justice à Ottawa pour y diriger une équipe de la section des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Me Parent assumera alors la responsabilité de dossiers criminels et civils très complexes. En août 2006, il passera à la section des politiques en matière pénale, dans la division de la sécurité, du terrorisme et de la gouvernance du ministère où, entre autres fonctions, il dirigera l'équipe responsable de la révision parlementaire de la loi anti-terroriste. Il agit aussi comme conseiller juridique auprès des hautes instances gouvernementales. Me Parent a fait plusieurs présentations sur le sujet du terrorisme ou de la sécurité nationale. Il participe aussi aux travaux de la Table ronde transculturelle sur la sécurité laquelle est mandatée de conseiller le bureau du premier ministre sur les orientations à prendre et les politiques à développer en matière de sécurité nationale. Me Parent siège également à titre d'observateur sur le comité d'experts en terrorisme du Conseil d'Europe et il participe activement aux réunions consultatives internationales sur le terrorisme avec plusieurs pays dont les États-Unis, l'Union européenne, la Russie, la Colombie, le Mexique, l'Inde, etc. Me Parent est marié, est père de trois enfants et grand-père de deux petits-enfants.

## Glenn Reiersen



Directeur de la sécurité d'entreprise, TransCanada Corporation

### **Domaines de recherche/d'expertise**

Gestion de la sécurité et du risque dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la fabrication

### **Titre de la présentation dans le cadre de l'École d'été**

Infrastructure Protection: An Operator's Perspective

Glenn Reiersen est le directeur de la sécurité d'entreprise chez TransCanada Corporation, une importante compagnie énergétique opérant sur l'ensemble du territoire de l'Amérique du Nord. M. Reiersen a à son actif près de vingt ans d'expérience dans le domaine de la sécurité et de la gestion du risque dans les secteurs manufacturier, de l'énergie et du transport. Ces années ont été ponctuées de séjour à l'étranger dans le cadre de ses fonctions. Il est membre des comités de sécurité de l'American Gas Association (AGA), de l'Interstate Natural Gas Association (INGAA), de l'Association of Oil Pipelines (AOPL) et du National Energy Security Professionals (NESP). M. Reiersen est entre autres diplômé de l'Université de Calgary, où il a complété le Security Management and Risk Management Certificate program, et de l'Université de Leicester de Grande-Bretagne, où il a obtenu une maîtrise en sécurité et en gestion du risque.